

HYGIENE, SANTE ET SECURITE AU POSTE DE TRAVAIL

Objectifs de la formation

- Être un relais actif dans les actions sécurité menées par son entreprise
- Connaître les obligations en matière de prévention
- Sensibiliser le personnel au port des protections individuelles

Vous êtes : Personnel d'atelier ou de maintenance, Responsables HQSE, Responsables RH, Responsable d'atelier, Membres du CHSCT, etc.

Pre-requis : Suivre en parallèle un module de formation technique (ME6, ME13, M14, ME15, S16, S17, S18, S20, S21, S22, S23, S24 ou S25).

Contenu de la formation

Les exigences réglementaires

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles
 - Coût humain (santé, bien-être au travail, activité,...)
 - Coût économique pour l'entreprise,
- Analyse des risques sur le lieu de travail
 - Définition de la notion de danger et de risque
 - Les principes généraux de prévention
- La sécurité en entreprise
 - Les obligations des salariés sur le lieu du travail
 - Les comportements dangereux et conséquences pour les salariés
 - Les moyens de prévention de l'entreprise, les dispositifs d'information, de formation et d'habilitation des salariés
- La responsabilité des salariés
 - La responsabilité civile et la responsabilité pénale

Protections individuelles et collectives

- L'accident aux mains :
 - les risques de coupure et de piqûre, d'écrasement, de pincement, de brûlures chimiques ou thermiques, les risques pathologiques.
- l'accident aux yeux :
 - les risques de projection de particules, de liquide, de poussières, les émanations irritantes, le rayonnement ultra violet, infra rouge ou laser.
 - les lunettes, visières, masques, adaptés à chaque usage.
- l'accident aux pieds :
 - les risques de chute d'objet, de perforation, d'écrasement, les risques d'entorse, les risques de sol glissant, d'écoulement ou projection de liquide.
 - les chaussures de sécurité, les bottes de sécurité.
 - hygiène personnelle, conseils auprès du médecin du travail.
- l'accident à la tête :
 - les risques des travaux à différents niveaux.
 - les risques de chute d'objet, de chute de hauteur.
 - le port du casque normalisé, le port du harnais et stop chute.
- la protection des voies respiratoires :
 - les risques de poussières et fibres, les produits granuleux ou pulvérulents.
 - les émanations des vapeurs de liquides volatiles.
 - les travaux produisant de la fumée ou des gaz.
 - les masques filtrants à cartouche, ventilés, autonomes.
 - la fourniture des protections individuelles.

Méthode utilisée

- Exposés, discussions et échanges, à partir de cas pratiques.
- Retour d'expérience du formateur issu de l'industrie.

Procédure d'évaluation

- Grille d'évaluation portant sur la qualité de la formation et l'atteinte des objectifs.
- Une attestation de stage est systématiquement envoyée au stagiaire

Réf. : SE 16

Sécurité

Durée préconisée :

1 jour (7 heures)

REALISABLE EN
INTER ENTREPRISE



Tarif inter :

Nous consulter

Dates de formations

inter entreprise :

Nous consulter

Lieu de la formation :

AFPI Languedoc-Roussillon



Formation intra entreprise

dans vos locaux :

Nous consulter



AFPI Languedoc-Roussillon

ZAC Aftalion

14 rue François Perroux

CS 90028

34748 BAILLARGUES CEDEX

Tél. 04.67.13.83.53

Email : contact@afpilr.fr